



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Lille
Direction des
Ressources Humaines

Dossier suivi par :

M. BUFFARD
Correspondant académique
Handicap et de l'Action
sociale
Téléphone :
03 20 15 94 24
Courriel :
mickael.buffard@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

Lille, le 13 février 2019

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs de
Département, de Division et de
Service

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement de l'enseignement
public

Mesdames et Messieurs les
Directeurs de C I O

Mesdames et Messieurs les I.E.N. de
circonscription
S/c de Messieurs les IA- Directeurs
Académiques des Services de
l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'établissements de
l'enseignement privé sous contrat

Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'écoles privées sous
contrat

OBJET : Recensement des personnels en situation de handicap et bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)- campagne 2018-2019.

Pièces-jointes :

- Annexe 1 : courrier explicatif destiné aux personnels,
- Annexes 2, 2 bis et 2 ter : formulaire type de recensement des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- Annexe 3 : liste des situations donnant droit à reconnaissance comme personnel handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi,
- Plaquette d'information « je suis accueilli en situation de handicap »
- Guide Handicap au travail : quels sont vos droits ? Comment se déclarer ?

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), organisme auprès duquel chaque administration doit procéder annuellement à une déclaration obligatoire relative à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La mission à l'intégration des personnels handicapés du Ministère de l'Education Nationale souhaite que soit renforcée l'information à destination des personnels en situation de handicap.

Dans ce cadre, une nouvelle campagne de recensement des personnels en situation de handicap est mise en place.

Je vous demande de bien vouloir diffuser les documents joints, par courrier électronique, à chacun des agents placés sous votre responsabilité (tous statuts confondus : les fonctionnaires titulaires, stagiaires, non titulaires, lorsqu'au 1^{er} janvier de l'année écoulée, ils ont été rémunérés sur une période égale ou supérieure à six mois).

Les personnels intéressés sont invités à renvoyer si possible le formulaire de recensement **avant le 15 mars 2019**, dans un souci de facilitation de gestion par les services instructeurs. Les agents s'étant déjà fait connaître des services de gestion n'ont pas à renvoyer le formulaire de recensement, sauf en cas de renouvellement de leur qualité de travailleur handicapé ou d'expression de nouveaux besoins.

Je vous remercie d'effectuer dans votre établissement ou service une large diffusion de cette circulaire et du courrier annexé.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre contribution à la politique nationale de meilleure inclusion des personnels en situation de handicap.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Valérie CABUIL

Dominique MARTINY